

ROI du Centre de documentation du Campus-Mons

Accès

Le Centre de documentation est accessible à tous les étudiants et enseignants de la HELHa et à tous les membres du Pôle Hainuyer. A l'entrée, les utilisateurs présenteront spontanément leur carte d'étudiant ou d'enseignant.

Les personnes extérieures à la HELHa et au Pôle Hainuyer (anciens étudiants par exemple) peuvent consulter les collections mais ne peuvent rien emprunter.

Horaires

Les horaires d'ouverture sont affichés aux valves et sur la page d'accueil du catalogue en ligne du Centre de documentation. Toute fermeture exceptionnelle y est également signalée.

Le centre de documentation est ouvert, en période scolaire, le lundi et le vendredi de 8 h à 17 h, le mardi, le mercredi et le jeudi de 8 h à 18 h et ce sans interruption

Catalogue

Le catalogue du Centre de documentation est disponible en ligne à partir du site de la HEHLA.

Consultation

Certains documents ne sont pas empruntables et doivent être consultés sur place. Ils peuvent éventuellement être reproduits dans le respect de la législation sur les droits d'auteur.

Il s'agit des manuels scolaires, des normes, des revues, des dictionnaires et des ouvrages de référence ; ces-derniers portent la mention « Consultation sur place ».

Prêt

Le prêt est gratuit.

Le prêt des documents est strictement personnel. Tout emprunteur est donc responsable des ouvrages qu'il emporte.

Des rappels sont envoyés régulièrement aux utilisateurs ayant dépassé le délai d'emprunt. Le non-respect des délais d'emprunt est sanctionné par une amende. En outre, tout lecteur ayant des

ouvrages en retard ou des amendes impayées se verra refuser le droit de prêt, sauf appréciation du documentaliste.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, celui-ci sera remplacé aux frais de l'emprunteur.

*Les lecteurs peuvent emprunter **5 documents** (ouvrages ou TFE) au maximum, pour une durée de **14 jours** calendrier maximum. Ils peuvent en outre demander une prolongation (pour une durée de 14 jours calendrier maximum) si les documents n'ont pas été réservés par un autre lecteur.*

Les lecteurs peuvent également demander à ce que 2 documents au maximum, empruntés lors de leur passage, leur soient réservés. Au retour des documents, ils reçoivent un mail les en avertissant ; à compter de ce moment, les ouvrages leur restent réservés pendant 7 jours calendrier.

*Tout dépassement du délai de prêt est sanctionné par une amende de **0,05 €** par jour de retard et par document.*

Comportements

Les Centres de documentation sont des lieux de travail. Les lecteurs y travaillent dans le calme et le respect des autres. Les conversations se tiennent donc à voix basse et les téléphones portables restent en mode silencieux.

La nourriture et les boissons y sont interdites.

Le lecteur surpris en flagrant délit de vol ou de détérioration sera sanctionné par des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du Centre de documentation.

A l'entrée du Centre de documentation, les lecteurs déposent leur manteau aux porte-manteaux et leur sac près des porte-manteaux ou dans les casiers prévus à cet effet. Ils libèrent ainsi de l'espace dans les lieux de travail.

Photocopie & Multimédia

La photocopieuse/scanner du Centre de documentation est réservée à la multiplication des seuls documents présents dans le Centre de documentation. Son utilisation s'effectue grâce à la carte d'étudiant ou d'enseignant.

Tout avis affiché a force de règlement.